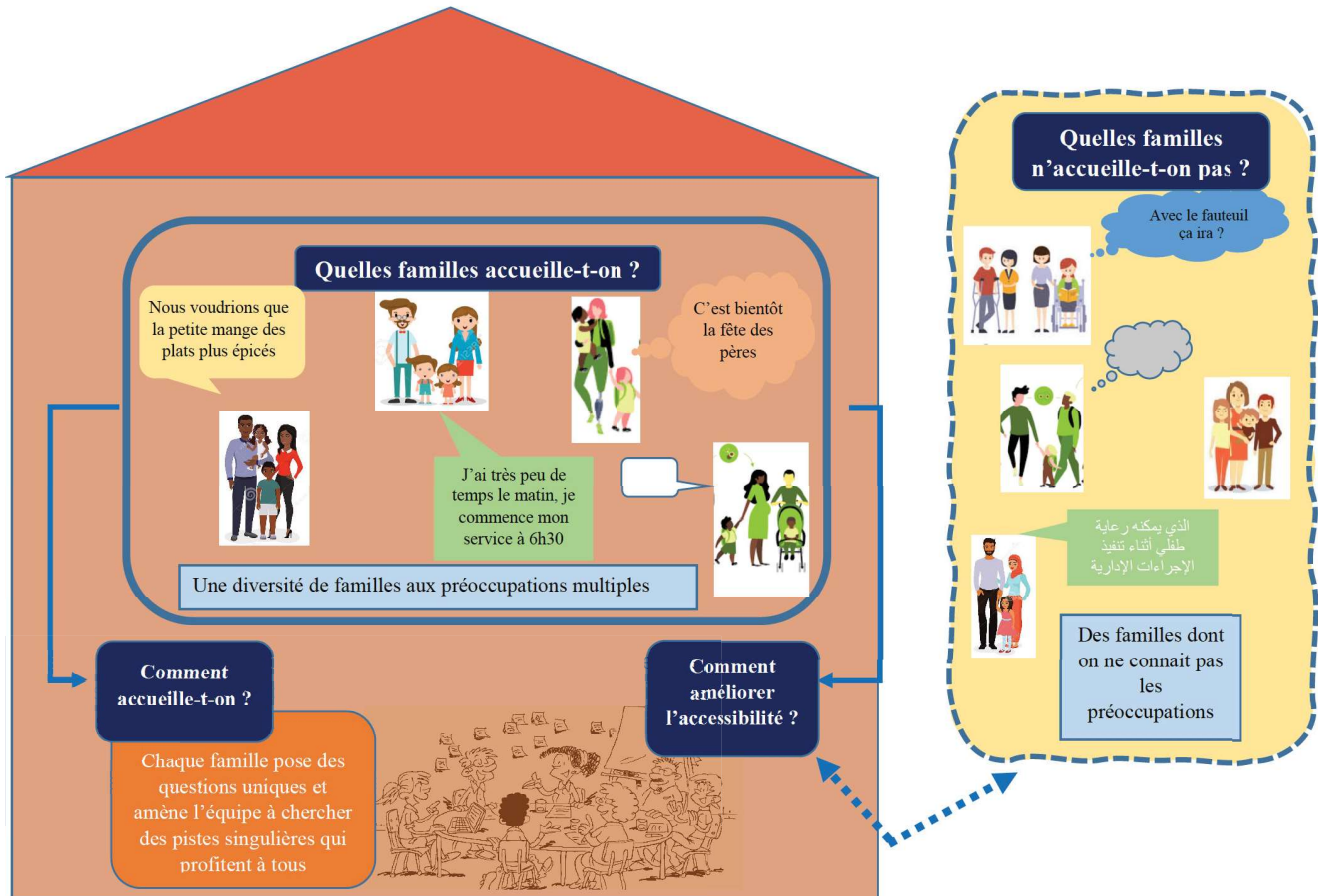


## LA DIVERSITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

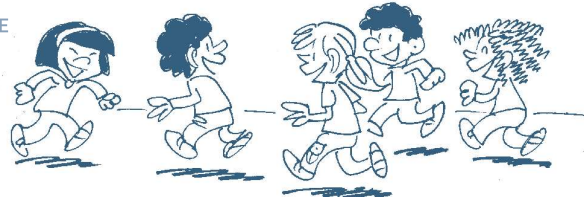


### QUELLES FAMILLES ACCUEILLE-T-ON ? QUELLES FAMILLES FRÉQUENTENT LA CRÈCHE ?

Des formes de diversité, des particularités, les professionnel-le-s de l'enfance en rencontrent tous les jours dans leur lieu de travail. Il peut s'agir de :

- l'enfant qui vit avec des parents du même sexe,
- l'enfant qui est en situation de handicap,
- l'enfant dont les parents ne parlent pas la langue d'usage dans la crèche (ici le français),
- l'enfant dont les parents vivent des difficultés financières et / ou sociales,
- l'enfant qui est en surpoids...





Les professionnel-le-s se retrouvent face à des situations de diversité amenée par les enfants et leur famille qui fréquentent le service. C'est à partir de ces « situations », des questions posées implicitement par les familles, que les professionnel-le-s mettent leurs pratiques en réflexion, échangent sur le sens des pratiques pour répondre à telle ou telle question, les ajustent, innove. Par la confrontation à une diversité de situations, ils-elles travaillent le fondement même de leur projet d'accueil et s'engagent dans une réflexion dynamique autour de leurs pratiques éducatives.

## **QUELLES FAMILLES N'ACCUEILLE-T-ON PAS ? QUELLES OCCASIONS MANQUÉES LORSQUE LA MIXITÉ SOCIALE N'EST PAS AU RENDEZ-VOUS ?**

Quel que soit le lieu d'accueil, la population accueillie n'est pas toujours le reflet de la population locale. Toutes les familles qui vivent dans les environs ne fréquentent pas le lieu d'accueil. Pour certaines, c'est un choix délibéré mais, pour d'autres, il y a une multitude de raisons qui empêchent d'avoir accès au service : elles ne connaissent pas le service, elles ne savent pas qu'elles peuvent en bénéficier, elles pensent que cette offre ne leur est pas accessible, elles ont des craintes par rapport à la manière dont leur enfant serait accueilli...

Il appartient aux professionnel-le-s de l'enfance de réfléchir à différentes pistes pour améliorer l'accessibilité de leur service, pour faire en sorte que les familles qui ne sont pas encore présentes, franchissent, si elles le souhaitent, la porte de leur lieu d'accueil :

- Tous les enfants ont droit d'avoir accès à des lieux éducatifs complémentaires au lieu familial.
- Toutes les familles peuvent légitimement bénéficier des services publics.
- Chaque famille pose des questions singulières qui sont autant d'occasions d'interroger les pratiques professionnelles, au-delà de la norme, de « ce qui se fait » / ce qui ne « se fait pas », des habitudes.

